

Décision

Générale

colonial

Décision n° 264 4 mars 1953

n° 264 4

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 mars 1953

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro

1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Domnakis (Elias) est engagé à titre essentiellement précaire et révocable, en qualité de mécanicien à l'atelier du Port, au salaire journalier de 1.500 francs, exclusif de toutes indemnités, en remplacement numérique de M. Bathias. La présente décision prendra effet pour compter du 5 janvier 1953.